



## Dispositions d'exécution pour le Concours fédéral de sociétés Carabine 50m (CFS-C50)

Edition 2024 - Page 1

Doc.-N° 5.52.02 f

La Division carabine 10/50m édicte pour le Concours fédéral de sociétés carabine 50m (CFS-C50) les dispositions d'exécution (DE) suivantes:

### Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

[https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit\\_sport/teilnahme\\_sport.html](https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html)

### 1. Bases

- 1.1 Règlement du Concours fédéral de sociétés carabine 50m (CFS-C50)
- 1.2 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)

### 2. Droit de participation

Seuls les membres licenciés de la société participante sont admis au départ du CFS-C50.

Les membres multiples ont le droit de participer en tant que membre Actif A dans la mesure où leur société de base ne participe pas au CFS-C50.

Ce concours ne peut être tiré qu'une seule fois par saison.

### 3. Annonce

#### 3.1 Responsable du concours

Toute correspondance est à adresser au chef du concours (CC) CFS-C50:

**Rolf Binz, Huntelweg 87, 4586 Kyburg-Buchegg**

Tél. privé: 032 661 17 09                      courriel: binz-wirth@gawnet.ch

#### 3.2 Centrale d'annonce Sociétés cantonales de tir et sous-fédérations

Les sociétés cantonales de tir (SCT) et les sous-fédérations (SF) nomment un responsable CFS-C50 pour la zone couverte par leur Fédération.

#### 3.3 Installation de tir 50m

Chaque société tir dans son propre stand de tir. Les SCT/SF peuvent procéder à des attributions de places de tir.

### 3.4 Cartes-couronne

Les SCT/SF commandent les cartes-couronne, directement et à leur frais, auprès de l'intendante des cartes-couronne: Rosmarie Sameli, Lammetstrasse 2, 8489 Schalchen

Mobile: 079 650 13 26

courriel: rosmarie.sameli@bluewin.ch

## 4. Commande du matériel

La commande du matériel nécessaire pour la saison en cours doit se faire avant le **15 avril 2024**:

- Les listes de participants, les listes de classement des sociétés, les feuilles de calcul et feuilles de rapport peuvent être commandées auprès du CC CFS-C50 (courriel).
- Les feuilles de stand et les cartes de tireurs sportifs seront envoyées par le CC CFS-C50.

## 5. Programme de tir

Le programme comporte les cibles exercice et société

- Visuel: cible à 10 points
- Positions:
  - a) couché appuyé - Juniors U13 - U15 (2014 - 2010) et  
- Seniors vétérans (dès 1954 et plus âgés)
  - b) couché à bras franc dès U13 (dès 2014 et plus âgés)

### 5.1 Cible exercice

Des passes d'exercices à cinq coups chacune sont autorisées en nombre illimité avant chacune des deux passes de la cible société.

### 5.2 Cible société

Deux passes à dix coups, coup par coup. En cas de tir sur cibles en carton, deux coups au plus peuvent être tirés par carton.

## 6. Résultats obligatoires

70 pour-cent des tireurs licenciés de la société (jour de référence selon le chiffre 8.1 de ces DE), mais six tireurs au minimum, comptent comme résultats obligatoires. Les fractions sont arrondies comme suit: jusqu'à 0.5 à la baisse, dès 0.5 à la hausse.

Les tireurs, qui reçoivent leur licence après le jour de référence défini, peuvent prendre place au départ et seront pris en compte dans le calcul du nombre de résultats obligatoires et dans le calcul du résultat de la société.

Les membres Actif-B sont ajoutés aux membres Actif-A et pris en compte pour le calcul du nombre de résultats obligatoires et pour la détermination du résultat de la société.

## 7. Résultat de la société

Le résultat de la société est obtenu en ajoutant le trois pour-cent des résultats non-obligatoires (deux chiffres après la virgule, sans arrondir) au total des résultats obligatoires. Ce total est divisé par le nombre des résultats obligatoires.

En cas d'égalité, appui par:

1. le plus grand nombre de participants de l'année en cours.
2. les plus hauts résultats individuels.

Le calcul des résultats de leurs sociétés incombe aux SCT/SF.

Le CC CFS-C50 établit le classement général. Le classement est publié sur le site Internet de la FST.

## 8. Informations administratives

- 8.1** Le nombre de tireurs licenciés par société est déterminé le **15 mai 2024** par les SCT/SF sur la base des données du fichier de l'Administration de la Fédération et des sociétés (AFS) à cette date.
- 8.2** En cas de litige quant à l'établissement du résultat d'une société, le fonctionnaire de la société concernée s'adresse au responsable de sa SCT/SF pour clarification. Seuls les résultats définitifs sont à transmettre au CC CFS-C50.
- 8.3** Les responsables des SCT/SF peuvent télécharger le formulaire pour la saisie ou le calcul des résultats des sociétés sur le site Internet de la FST.  
Voir le lien: <https://www.swissshooting.ch/fr/wettkaempfe/vereinswettschiessen-gewehr-50m-svws-g50/>

## 9. Distinctions et limites

Des distinctions sont remises sous forme de cartes-couronnes et des cartes de tireur sportif.

Limites de distinction par classe d'âge:							
Points couronne	Juniors U13 - U17	Juniors U19 - U21	Elite / Seniors	Vétérans	Seniors-vétérans	Juniors U13 - U15	Seniors-vétérans
	Couché à bras franc				Couché appuyé		
Année de naissance	2014 - 2008	2007 - 2004	2003 - 1965	1964 - 1955	1954 et plus âgés	2014 - 2010	1954 et plus âgés
Points	172	176	180	176	172	176	

## 10. Finances

Frais FST par participant:

- frais de participation du CFS-C50                      Fr. 2.50
- contribution de sport et de formation              Fr. 2.00

Le montant total de Fr. 4.50 par participant est facturé par le Secrétariat général de la FST et imputé aux SCT/SF.

## 11. Retour du matériel

La date du retour du matériel, trois semaines après le dernier jour de tir mais au plus tard le **30 septembre 2024**, est à respecter.

Tous les documents sont à signer et à dater.

## 12. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions contraires, notamment celles des DE CFS-C50 de la saison 2023 du 28 novembre 2022;

- ont été approuvées par la Division carabine 10/50m le 06 novembre 2023;
- entrent immédiatement en vigueur.

**Fédération sportive suisse de tir**

Max Müller  
Chef de la Division  
Carabine 10/50m

Rolf Binz  
Chef du concours  
CFS carabine 50m